



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Interdépartementale
des Routes Ouest**

**RECRUTEMENT SANS CONCOURS
D'AGENTS D'EXPLOITATION
DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ÉTAT
AU TITRE DE L'ANNÉE 2025**

Branche « Routes – Bases aériennes »

**NOTICE EXPLICATIVE
(pour remplir le dossier d'inscription)**

1. COMMENT REMPLIR VOTRE DOSSIER D'INSCRIPTION

Rubrique n° 1 : IDENTITÉ

Écrivez en lettres majuscules

Rubrique n° 2 : COORDONNÉES PERSONNELLES

Écrivez en lettres majuscules

Remarques

Merci de renseigner vos coordonnées téléphoniques et votre e-mail éventuel pour que nous puissions vous joindre en cas de nécessité.

En cas de changement de domicile après la remise du dossier d'inscription, vous devez impérativement en avvertir le service en charge de ce concours joignable aux coordonnées suivantes :

- par courrier

DIR Ouest

Recrutement sans concours d'Agent d'Exploitation 2025

Pôle Gestion des Ressources Humaines

10 Rue Maurice Fabre

CS 63108 – 35031 Rennes Cedex

- par téléphone au 02 99 33 47 88
- par courriel à l'adresse suivante : pgrh.sgmaaps.diro@developpement-durable.gouv.fr

Rubrique n° 3 : CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACCÈS A UN EMPLOI PUBLIC

Ce recrutement est soumis au code général de la fonction publique et au décret portant statut des personnels d'exploitation :

- décret n° 91-393 du 25 avril 1991 modifié portant dispositions statutaires au corps des personnels d'exploitation des travaux publics de l'État

NATIONALITÉ

Vous devez posséder la nationalité française ou celle d'un État membre de l'Union Européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen, ou de l'Andorre, la Suisse ou Monaco.

Si vous êtes en instance d'acquisition de la nationalité française, vous pouvez vous inscrire mais vous devez avoir acquis la nationalité française au plus tard à la date de la première épreuve.

SITUATION MILITAIRE

Pour être nommé fonctionnaire, il faut se trouver en situation régulière au regard du code du service national pour les ressortissants français et au regard des obligations de service national de l'Etat dont ils sont originaires pour les ressortissants communautaires.

AUTRES CONDITIONS EXIGÉES POUR ACCÉDER A UN EMPLOI PUBLIC

La justification des conditions ci-dessous sera exigée avant la nomination de la personne retenue :

- jouir de ses droits civiques en France pour les ressortissants français et dans l'Etat dont ils sont originaires pour les ressortissants communautaires
- avoir un casier judiciaire sans mention incompatible avec l'exercice des fonctions pour les ressortissants français et les ressortissants communautaires (bulletin n° 2 pour les ressortissants français).
- présenter les aptitudes physiques exigées pour l'exercice de la fonction pour les ressortissants français et les ressortissants communautaires

Rubrique n° 4 : PERSONNES HANDICAPÉES

Si vous êtes reconnu travailleur handicapé par la commission des droits et de l'autonomie de votre département de résidence, vous devez joindre à votre dossier d'inscription les pièces demandées même si vous ne bénéficiez pas d'aménagement d'épreuve.

Le certificat médical (annexe 1) doit être rempli par un **médecin agréé par l'administration**. Vous n'avez pas à régler cette consultation, elle sera payée par l'administration sous réserve que le médecin nous retourne la partie à détacher accompagnée de sa note d'honoraires.

Vous ne pouvez bénéficier d'un aménagement d'épreuve (installation dans une salle spéciale, temps de composition majoré d'un tiers, etc.) que si vous êtes reconnu travailleur handicapé par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées, que cet aménagement a été prescrit par le médecin agréé et que vous avez joint l'ensemble des documents demandés au dossier d'inscription.

Pour information, afin d'obtenir la reconnaissance de travailleur handicapé, et de bénéficier d'aménagements d'épreuves, vous devez vous adresser à la commission des droits et de l'autonomie de votre département de résidence.

Rubrique n° 5 : ENGAGEMENT

Vous devez **impérativement** remplir, dater et signer votre dossier d'inscription pour qu'il soit valable.

Les services du ministère de la Transition Écologique se réservent la possibilité de vérifier l'exactitude de vos déclarations.

Récapitulatif des pièces jointes : cocher les pièces constituant votre dossier.

2. ENVOI OU DÉPÔT DU DOSSIER

Une fois rempli, insérez votre dossier, complet et signé, dans une enveloppe.

Il devra être confié directement aux services postaux, en temps utiles, pour que l'enveloppe d'expédition puisse être oblitérée à la date du **31 octobre 2025 au plus tard, le cachet de la poste faisant foi.**

Votre dossier devra être adressé à la :

Direction Interdépartementale des Routes de l'Ouest

SGMAAPS/PGRH

Recrutement sans concours Agent d'Exploitation 2025

10, rue Maurice Fabre – CS 63108

35031 RENNES Cedex,

Sera refusé tout dossier :

- **déposé ou transmis après la date et l'heure limite de dépôt des dossiers d'inscription (le 31 octobre 2025 à 16h00),**

ou

- **parvenant dans une enveloppe portant un cachet de la poste postérieur à la date limite d'envoi des dossiers d'inscription (le 31 octobre 2025),**

ou

- **parvenant après cette date dans une enveloppe ne portant aucun cachet de la poste**